

nouvelles



OCTOBRE 1997
ÉDITION
SPÉCIALE

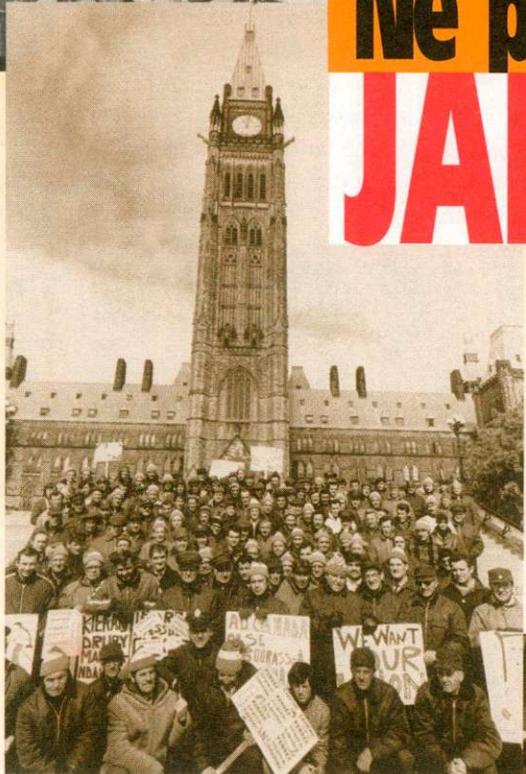


Métro-Richelieu
1992-1997

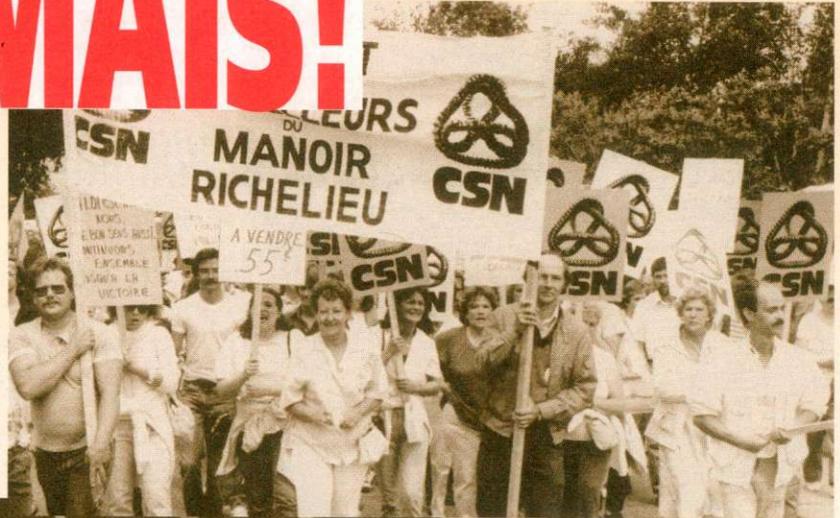
Holiday Inn
Crowne Plaza
Centre Ville
1993-1997



La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!



Les Gars
de Lapalme
1970-1972



Manoir
Richelieu
1985-1989



Les forestiers 1980-1981

La longue marche pour la conquête de la dignité

La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!

C'est parce que des pas de géants ont été faits si, aujourd'hui, dans les réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation, on se bat au quotidien pour préserver à la fois les acquis aux plans des services à la population et des conditions de travail de celles et de ceux qui les assurent.

C'est hier, en effet, que les employé-es des secteurs public et parapublic étaient encore soumis à l'arbitraire patronal. Combien d'emplois ont été perdus quand les gouvernements changeaient? Combien d'employé-es d'hôpital tiraient le diable par la queue parce qu'ils étaient payés en indulgences plénières par les religieuses qui avaient la haute main sur le réseau de la santé et des services sociaux?

C'était hier. C'était il y a moins de 35 ans. C'était avant que la CSN, avec ses militantes et ses militants, du secteur privé surtout, ne mette toute ses énergies pour que les employé-es d'hôpitaux, les fonctionnaires, les employé-es de soutien dans le réseau de l'enseignement cessent d'être des citoyens de seconde zone. Qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres travailleurs et travailleuses.

La manière CSN, quand il a fallu consacrer des énergies humaines et des budgets importants pour que ces femmes et ces hommes soient respectés, s'est encore une fois exprimée. Des luttes — illégales parfois mais légitimes toujours — ont été menées. Les lois ont été changées, à la suite de la mobilisation des travailleuses et des travailleurs. Des employé-es qui jusque-là étaient tenus en laisse ont pu s'affranchir. Ont pu gagner un minimum de respect et négocier leurs conditions de travail. Comme cela se faisait depuis longtemps dans les usines, après que des luttes héroïques y aient été menées.



C'était hier.

La grève dans les hôpitaux, en 1966, qui conduisait à la mise en tutelle des institutions et à leur prise en charge par l'État, qui remplaçait les communautés religieuses dans l'administration de la santé au Québec.

C'était la CSN.

C'était hier, en 1970, la grève dans les institutions privées de santé. Pour que la santé et le bien-être des plus fragiles dans notre société cessent d'être une source de profits pour des exploités.

C'était la CSN.

C'était hier, en 1972, quand la CSN, forte de sa représentativité, prenait le leadership dans la mise en place du premier Front commun et amenait les autres organisations syndicales à se convaincre de la nécessité d'opposer un front uni face à l'État-employeur.

C'était la CSN, encore une fois.

C'était hier, en 1980, quand les employé-es de soutien des commissions scolaires et des Cégeps (FEESP) ont tenu seuls, en grève pendant quatre semaines, pour obtenir de meilleures conditions de travail. Donnez-leur en pas plus qu'à nos membres, avait exigé la FTQ du gouvernement. «Un syndicat qui se préoccupe maladivement de son pattern devient en même temps non seulement l'instrument mais aussi la victime de la stratégie patronale», avait déclaré le président Norbert Rodrigue.



devant le conseil confédéral de la CSN
NORBERT RODRIGUE DÉNONCE LE RÔLE DE LA FTQ DANS LES NÉGOCIATIONS DU SOUTIEN SCOLAIRE ET DE CÉGEP

C'était hier.

Mais c'était encore la même chose quand la présidente de la CEQ, dont les membres avaient accepté les offres du gouvernement, demandait au ministre de l'Éducation de ne pas en donner plus aux profs de Cégep de la FNEEQ-CSN, en 1995.



La manière CSN, c'est de ne jamais lâcher. Encore maintenant.

Comme l'hiver dernier, quand la CSN est allée arracher des gains importants, après que les autres organisations syndicales eurent accepté un règlement inférieur. Dans *Les Affaires* du 19 avril, Jacques Nadeau, de l'AHQ, ne cachait pas sa colère devant les «concessions» de Lucien Bouchard à Gérald Larose. «D'autant plus qu'une entente avait été obtenue avec la FTQ,» ajoute le journal patronal.

Publié par la CSN
Produit par le Service de l'information de la CSN
Rédaction:
Louis-Serge Houle,
Michel Rioux

Conception graphique:
Jean Gladu
Support infographique:
Jean-Pierre Paré
Photos:
Alain Chagnon, Archives CSN

Impression:
Les syndiqués CSN de l'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville.



Depuis plus de 50 ans dans les secteurs public et parapublic, là où la CSN exerce le principal leadership, les exemples ne manquent pas de luttes menées par nos membres, qui savent pouvoir compter sur l'appui indéfectible de leur mouvement.

La manière CSN

Quand il a ouvert la conférence de presse faisant état des jugements rendus par la Cour supérieure dans la cause des camionneurs de Métro-Richelieu, le 27 août, Gérald Larose, par des mots particulièrement bien sentis, a illustré ce qui fait l'essence de *la manière CSN*: une organisation syndicale «qui a les moyens d'entreprendre les combats, qui a les ressources humaines pour les appuyer, qui possède l'expertise et les compétences, qui a de l'audace, du front, de la patience, de la détermination, de la combativité». Ces traits de caractère de la centrale québécoise se sont révélés à toutes les époques, depuis sa fondation.

Des grévistes de l'amiante d'Asbestos et de Thetford en 1949 à la résistance organisée des travailleuses et travailleurs du Holiday Inn Crowne Plaza aujourd'hui, des Gars de Lapalme en 1970, des travailleurs forestiers en 1980 aux camionneurs de Métro-Richelieu, on retrouve la même attitude face aux manoeuvres patronales: pas question de se laisser faire, d'abandonner, de laisser tomber.

Car à la CSN, si on ne gagne pas toujours, on ne lâche jamais!

Et souvent, en allant jusqu'au bout du possible, il est arrivé qu'on atteigne les frontières de l'impossible.

Voilà pourquoi tant d'employeurs sont prêts à toutes les bassesses pour se débarrasser d'un syndicat affilié à la CSN. Voilà pourquoi des employeurs sont prêts à toutes les manoeuvres pour empêcher qu'un syndicat affilié à la CSN n'entre dans leur entreprise.

L'opinion patronale rapportée en 1972 dans le rapport Fantus, une firme américaine à qui le gouvernement

Bourassa avait commandé une étude sur les investissements au Québec, demeure d'actualité. «The feeling about that union (CSN) is probably deeper than that

over any other union in North America», écrivait à l'époque la firme de Chicago.

Dans les milieux patronaux, on craint la CSN. Mais comme il est vrai que la crainte est le commencement de la sagesse, la CSN force aussi le respect.

**Ne pas lâcher,
JAMAIS!**



La CSN, une organisation syndicale «qui a les moyens d'entreprendre les combats, qui a les ressources humaines pour les appuyer, qui possède l'expertise et les compétences, qui a de l'audace, du front, de la patience, de la détermination, de la combativité».



Métro frappe un mur: un syndicat CSN

La direction de Métro-Richelieu est en train d'apprendre à la dure qu'il peut en coûter très cher de vouloir se débarrasser d'un syndicat affilié à la CSN. Pour arriver à ses fins, l'entreprise n'a pas hésité à fouler aux pieds les conventions collectives, en abusant à un

point tel de tous les recours que les tribunaux mettent à sa disposition que ces derniers, visiblement à bout de patience, n'ont d'autre choix que d'y mettre un holà.

Rappelons quelques faits

En 1992, Métro-Richelieu, à

l'instigation de ses nouveaux dirigeants, Pierre H. Lessard et Paul Gobeil (oui, l'ancien ministre de Robert Bourassa, apôtre de la privatisation), décidait de confier une série d'occupations à la sous-traitance. Métro venait d'acheter plusieurs magasins et entrepôts de Stein-

berg. Les camionneurs sont ainsi sacrifiés, comme les employés de l'imprimerie.

Le juge Jean-Jacques Croteau a donné raison aux camionneurs. Le juge Pierre Viau avait fait la même chose quelques mois auparavant, pour les employés de l'imprimerie.

Quant aux employés de bureau affiliés à la CSN, le commissaire du Travail Jacques Doré leur donnait raison en août. Ils s'étaient plaints, en 1992, d'avoir été écartés à la suite d'une entente conclue entre Métro et les TUAC-FTQ avant la fusion. Il écrit: «Le résultat net de cette décision de Métro est d'écartier le syndicat CSN du début et d'imposer à ses membres des dispositions d'une convention collective qu'il n'a pas voulues.»

Fidèle à ses principes, la CSN a investi au moins 2 millions \$ depuis cinq ans pour défendre les droits et les emplois de ce groupe de 450 travailleuses et travailleurs.

Holiday Inn Crowne Plaza

La suite du Réveillon

À quelques heures de la Messe de minuit, le 24 décembre 1993, les employé-es du Holiday Inn Crowne Plaza Centre Ville de Montréal étaient avisés de ne plus se présenter au travail, l'entreprise à numéro propriétaire de l'hôtel ayant déclaré faillite.

Pas un instant cependant l'hôtel ne cessa de fonctionner, la manœuvre ayant comme unique objectif de se débarrasser du syndicat. Encore une fois, comme ce fut le cas à toutes les époques de l'histoire de ce mouvement, la machine de solidarité se mit en branle pour que soient respectés les droits des quelque 180 travailleuses et travailleurs.

Pendant des années, beau temps mauvais temps, une ligne de piquetage a été maintenue devant l'établissement de la rue Sherbrooke. Pendant ce temps, devant les tribunaux, requêtes et poursuites étaient engagées pour rétablir les syndiqués dans leurs droits.



La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!

Sans doute convaincu qu'il n'était plus possible de penser vaincre leur résistance, le propriétaire Michael Rosenberg en arrivait à un règlement au début de l'été. Depuis le 21 juillet, environ 70 travailleuses et travailleurs ont retrouvé leur emploi, une nouvelle convention collective ayant été signée. Quant aux autres, certains se sont trouvés du travail ailleurs, d'autres bénéficient d'un programme d'aide aux travailleurs âgés, d'autres ont choisi de ne pas revenir à l'hôtel, quelques-uns sont décédés.

L'appui du mouvement s'est notamment traduit par un soutien financier évalué à quelque 1,6 million \$.



Toujours un pas de plus avec la CSN

L'art de négocier

C'est une stratégie bien connue que celle généralement utilisée par le gouvernement : en venir à un règlement avec les maillons les plus faibles des organisations syndicales pour ensuite tenter de l'appliquer à la CSN. Mais, même quand des pattern sont faits ailleurs, ce n'est pas suffisant pour arrêter la CSN, qui met tout en oeuvre pour aller encore plus loin et obtenir de meilleures ententes, des ententes qui répondent aux revendications de ses membres.

La négociation conduisant à la mise sur pied du programme de mises à la retraite, au printemps dernier, l'a démontré une fois de plus. Après qu'il se soit entendu avec la FTQ, la CEQ et la FIIQ, dans le secteur de la santé et des services sociaux, le gouvernement du Parti québécois a tenté de faire signer la CSN au bas de cette entente. Mais, pour la plus importante organisation syndicale du secteur public, ce n'était pas suffisant. Au cours des 24 heures qui ont suivi cet accord, la CSN est allée au bout du processus de négociation pour finalement en venir à une meilleure entente avec le gouvernement.

En plus de préserver nos acquis syndicaux et de ne reproduire aucun des reculs que tentait d'obtenir le gouvernement,

cette entente a modifié de façon substantielle le règlement conclu par la FTQ, la CEQ et la FIIQ sur des points majeurs, dont :

- la protection du revenu pour les sécuritaires d'emploi, qu'ils soient à temps partiel ou à temps complet;
- aucune obligation d'accepter un nouveau secteur d'activité à la suite d'une mise à pied;
- le maintien des griefs déposés avant le 31 mai 1997 sur les postes vacants qui n'ont pas été affichés;
- un comité provincial pour

voir à l'application du protocole et du règlement des litiges.

Dans le secteur de l'éducation collégiale, la FEC-CEQ a choisi de refiler une lourde facture de coupures aux syndicats locaux. Encore une fois, la CSN, même frappée par une loi matraque, a poursuivi les pourparlers avec le gouvernement pour en venir à une entente qui maintient les emplois et qui ne comporte aucune augmentation de la tâche des enseignantes et des enseignants. La qualité de l'enseignement est ainsi préservée.

En regard de la mise sur pied du programme de départs volontaires, la CSN a été la seule organisation syndicale, par souci d'équité, à déposer une demande pour bonifier le RRE et le RRCE. Le résultat n'a surpris personne : il s'agit d'une victoire sur toute la ligne.

**La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!**

Un accord bonifié

Émission spéciale diffusée sur RDI, le 21 mars 1997

Gérald Larose : « Cette entente respecte scrupuleusement les droits des salariés en même temps que le corps de l'ensemble des mécanismes convenus dans la dernière convention. Ça correspond à un objectif qu'on a poursuivi depuis longtemps. »

Question d'un journaliste : « M. Larose, en santé, est-ce que vous avez fait cette nuit des gains par rapport à l'entente qui a été annoncée hier avec les autres groupes syndiqués, c'est-à-dire la FTQ, la FIIQ et la CEQ-santé et si oui, est-ce qu'ils ont une clause remorque pour se remonter à votre niveau ? »

Gérald Larose : « Alors, la réponse c'est oui aux deux questions. Il y a d'abord des gains, qui ne sont pas seulement ceux de la nuit dernière, mais qui sont ceux des trois jours qui ont précédé. Parce que, au fur et à mesure qu'on a bonifié les processus, ils étaient rendus disponibles aux autres groupes. »

Question d'un journaliste : « Donc, en langage clair, vous avez amélioré l'accord qui avait été annoncé et qui avait été accepté par d'autres, vous l'avez amélioré donc ? »

Gérald Larose : « Oui, depuis le début du processus d'ailleurs. »

À tout prix

Marcel Pepin a présidé la centrale de 1965 à 1976. Des années mouvementées. Des années turbulentes. Il a épousé plusieurs luttes pour que soit respectée la volonté des travailleurs en ce qui a trait à la liberté syndicale. «*En quelques années, rappelle-t-il, nous avons mené des combats extraordinaires pour que les travailleurs aient le syndicat de leur choix. Ce n'était pas facile quand c'est à l'État fédéral qu'on s'attaquait, par exemple avec la campagne de syndicalisation des journalistes de Radio-Canada et la lutte des Gars de Lapalme.*»



Radio-Canada

Les deux cas se ressemblent. Le gouvernement fédéral voulait écarter à tout prix la présence de la CSN à Radio-Canada. On préférait, dans ces milieux, former une seule unité nationale affiliée au syndicat américain IATSE (FTQ-CTC) alors que les journalistes plaidaient en faveur d'une unité naturelle pour négocier leurs conditions de travail. Ce qui fut finalement arraché de haute lutte.

«*Ce qui était en cause, c'était la liberté d'association. Une résistance acharnée qui s'était traduite par une victoire éclatante. Contre les mandarins fédéraux; contre les partis politiques, qui y voyaient l'expression dangereuse d'un nationalisme dont on craignait de plus en plus la montée; contre les unions américaines affiliées au CTC et à la FTQ, qui refusaient de voir scin-*

Pour témoigner des valeurs véhiculées par le mouvement CSN, nous avons demandé à Marcel Pepin et Norbert Rodrigue, deux acteurs privilégiés, de plonger dans leurs souvenirs.



Marcel Pepin Norbert Rodrigue

dées leurs unités d'accréditation, préférant conserver des membres de force, avec l'appui des pouvoirs en place, plutôt que de les laisser exercer leur libre choix», peut-on lire dans *La CSN au coeur du Québec*, sous la plume de Marcel Pepin.



Les Gars de Lapalme

Les Gars de Lapalme, de leur côté, effectuaient le transport du matériel postal pour une entreprise privée, G. Lapalme, quand le ministère des Postes décida, en 1970, de mettre fin au contrat le liant à cette entreprise, les employés devant être intégrés à la fonction publique. Plusieurs années plus tard, la preuve fut établie devant les tribunaux que le principal motif de l'entêtement du gouvernement fédéral était d'éviter qu'un syndicat affilié à la CSN ne fasse son apparition sur la scène fédérale.

Mais les 450 Gars de Lapalme voulaient garder leur syndicat CSN. À tout prix. Ce qui déclencha un combat épi-

que qui devait durer près de trois ans. Toutes les ressources de la centrale furent mises au service de ce combat syndical, donnant lieu à une mobilisation sans précédent. Le 21 avril 1970, Marcel Pepin disait aux Gars de Lapalme, réunis devant le Parlement d'Ottawa: «*La lutte des Gars de Lapalme, c'est une lutte pour la liberté: la liberté pour les travailleurs de s'associer dans un syndicat de leur choix.*»

Cette fois cependant, la liberté ne devait pas triompher. Mais en appuyant la volonté farouche de ces camionneurs, le mouvement CSN était allé jusqu'à la limite des frontières de l'impossible.



Commonwealth Plywood

Membres de l'Union internationale des rembourreurs depuis 30 ans, les travailleurs à l'emploi de Commonwealth Plywood, de Sainte-Thérèse, décidaient en août 1977 de joindre les rangs de la CSN en déposant une requête en accréditation.

Malgré le dépôt de la requête, le propriétaire William P. Caine signait une convention collective avec l'union internationale.

Rien ne fut épargné par le mouvement CSN pour que ces travailleurs obtiennent justice. Mais près de trois ans après le dépôt de la requête, les travailleurs n'avaient toujours pas réussi à faire respecter leur droit d'association. À deux reprises pourtant, un arbitre leur avait donné raison; une Commission parlementaire spéciale avait été appelée à étudier leur cas, mettant sur le propriétaire une pression dont il ne fit aucun cas. Épuisés après trois années de lutte, les travailleurs décidaient d'abandonner.

Mais la CSN, ses militantes, ses militants, les avaient appuyés jusqu'à la fin.

Pour Norbert Rodrigue, président de 1976 à 1982, la combativité qu'elle sait développer quand la CSN met toutes ses ressources au soutien de celles et ceux qui veulent se battre s'apparente à quelque chose qui ressemble à de la foi. «*Nul doute, ajoute-t-il, que c'est en bonne partie dans sa vision démocratique, qui s'exprime par le respect des décisions prises par les syndicats à la base, que la CSN réussit à organiser la solidarité. C'est pour ces raisons aussi qu'en dépit des périodes difficiles que le mouvement a traversées, il a constamment su demeurer connecté sur le réel. Quand des gérants d'estrades discutent de nos stratégies de l'extérieur, ils se trompent souvent, justement parce qu'ils n'ont pas les deux pieds dans le réel vécu par les travailleuses et les travailleurs.*»

**La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!**

1977-1997

Pourquoi les boss veulent tellement se débarrasser de la CSN

L'année 1977 fut marquée par des conflits très durs provoqués par la loi C-73, alors que le gouvernement fédéral avait bloqué la hausse des prix et des salaires. Plusieurs syndicats avaient débrayé pour protester contre cette loi, dont les meuniers affiliés à la CSN et les travailleurs de l'usine Mussens, affiliés aux TUA-FTQ. On se rappellera que la grève des meuniers devait conduire au dépôt du projet de loi anti-scab.



Dans le journal *La Presse*, le chroniqueur syndical Pierre Vennat avait procédé à l'époque à une comparaison du fonctionnement des deux organisations syndicales.

«Les meuniers, affiliés à la Fédération du commerce, décident, sans consulter personne, un bon matin, de débrayer (...). Aussitôt, la machine de la CSN se met en branle. La centrale leur fournit un directeur de grève, l'appui d'un comité aux luttes, l'aide des permanents du Service de l'information, de l'action politique, bref, une foule de services, à temps complet ou à temps partiel, qui viennent s'ajouter à ceux déjà fournis par la Fédération du commerce. (...) On peut dire, en étant très conservateur, que le conflit coûte \$30,000 hebdomadairement à la centrale, parce qu'à la CSN on a pour principe sacré de toujours supporter les gens en lutte, que celle-ci soit légale ou non.

«Pour les travailleurs de Mussens, l'enjeu de la lutte, au début, semblait le même. Invités à défier la loi Trudeau, ces travailleurs, au nombre de 150

à l'origine, ont eux aussi débrayé illégalement pour protester contre le fait que la CLI amputait leur salaire.»

Pierre Vennat poursuivait en rappelant que la position des unions internationales face à aux grèves illégales. «Ces syndicats sont régis par un règlement interne qui, dans la plupart des cas, leur interdit de cautionner une grève illégale, fut-elle considérée "légitime" par ailleurs.

«Dans le cas de Mussens, il a

suffi qu'un tribunal rappelle à "l'internationale" des TUA que le conflit était illégal pour que le bureau-chef de Détroit laisse tomber ces syndiqués qui avaient pourtant débrayé avec l'encouragement des dirigeants québécois des mêmes TUA.

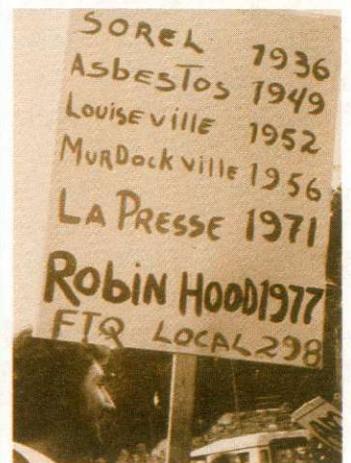
«À la CSN par ailleurs, on s'est toujours refusé à faire la différence entre conflit "légal" et conflit "légitime" et on a toujours appuyé, indifféremment, les travailleurs en lutte.

«Résultat concret: l'usine de Mussens opère à plein rendement ou à peu près avec des "scabs", dont une cinquantaine d'ex-grévistes, tandis que dans le conflit de la farine, tout est paralysé et la CSN n'a à déplorer aucune défection.»

Vingt ans plus tard, commentant le dénouement du conflit de Métro-Richelieu, Robert Dutrisac, du *Devoir*, constate que «la direction de Métro-

Richelieu voulait se débarrasser de la CSN. Elle pensait que les camionneurs syndiqués s'esouffleraient, que leur détermination et celle de la CSN — qui a englouti deux millions dans ce conflit — allait s'étioler. Après tout, en ce début des années 90, les syndicats n'ont plus la force d'antan. Mauvaise lecture.»

Depuis des décennies, la question est posée: pourquoi les boss veulent-ils tellement se débarrasser de la CSN?



La manière CSN
Ne pas lâcher,
JAMAIS!

Pavillon St-Dominique, Foyer des Hauteurs, Canadian Gypsum, La Presse, CSRO, Radio-Canada, CKRS, Menasco, CJMS, Marine, Reynolds, CHNC, Caisse Pop de Brossard, cols blancs de Marieville, Ridge Nassau, Mont Sacré-Coeur, Bridgestone-Firestone, Daily Freight, Ogilvie et combien d'autres luttes ont été menées par des travailleuses et des travailleurs qui savaient pouvoir compter sur leur mouvement, la CSN.

La CSN est la plus importante organisation syndicale du secteur public et parapublic québécois.



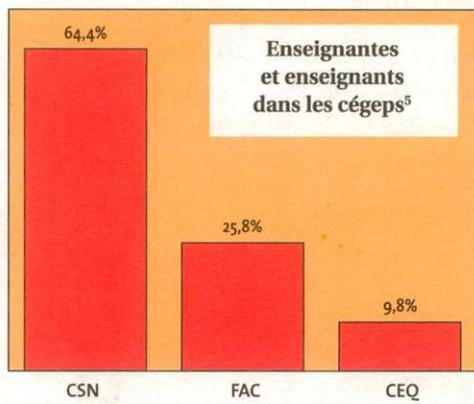
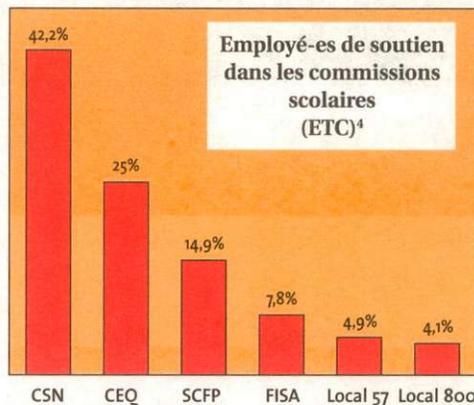
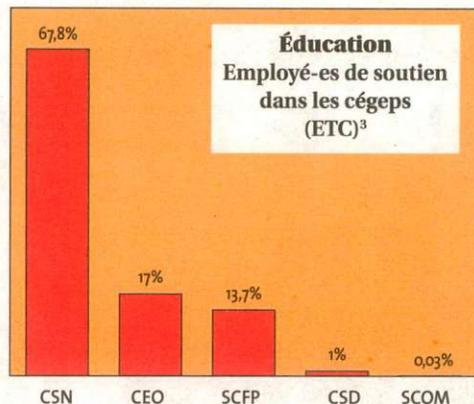
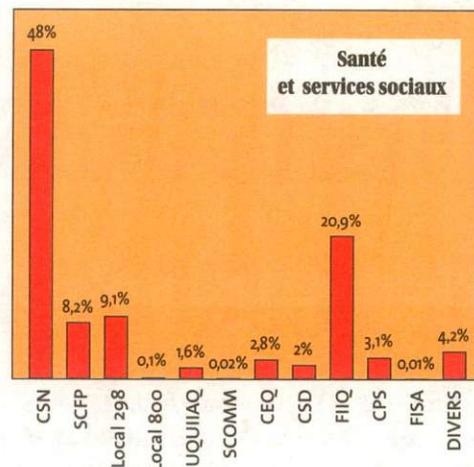
Sa présence dans tous les secteurs et sa combativité en font une interlocutrice incontournable lors de la négociation. Ce qui lui permet d'obtenir des ententes supérieures pour ses membres sur des sujets cruciaux comme la protection des emplois, la santé-sécurité au travail, les droits des salarié-es à temps partiel, etc.

Dans la santé et les services sociaux, la CSN couvre tous les titres d'emploi: du personnel des services auxiliaires au personnel administratif, à l'équipe soignante, aux éducatrices et éducateurs, aux différentes catégories de travailleuses et de travailleurs professionnels.

- La Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) représente quelque 100 000 membres partout au Québec.
- La Fédération des professionnelles et des professionnels salarié-es et des cadres du Québec (FPPSCQ-CSN) regroupe plus de 3400 professionnelles et professionnels.

Dans le réseau de l'éducation, la présence de la CSN s'étend de la petite enfance à l'université: les travailleuses dans les garderies et celles dans les services de garde en milieu scolaire, le personnel de soutien des commissions scolaires, des cégeps, des universités et des collèges privés, ainsi que les enseignantes et les enseignants dans les cégeps, les universités et les collèges privés.

- La Fédération des employé-es de services publics (FEESP-CSN) représente plus de 14 500 employé-es de soutien dans les commissions scolaires et 3900 dans les cégeps.
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) regroupe plus de 12 000 membres dans les cégeps.



2. Source: Ministère de la Santé et des Services sociaux, octobre 1995
 3. Source: Système de paies des organismes du collégial (SPOC), 1995-1996
 4. Source: Direction générale des relations de travail, Ministère de l'Éducation, septembre 1996
 5. Source: Fédération des cégeps, 1996-97